

**Coop → Syntéane et la CAC installent leur siège social en Charente.**

## Le siège social de Syntéane et CAC sera à Cognac

La CAC et Syntéane n'en finissent pas d'annoncer leur fusion, depuis bientôt trois ans, pour donner naissance à Charentes Alliance, réunion des deux plus grosses coopératives agricoles de Charente et Charente-Maritime. La fusion devrait être officialisée lors des prochaines assemblées générales des deux coopératives en décembre prochain. Preuve a été donnée en tout cas, la semaine dernière à Cognac, que l'on pouvait considérer cette union comme acquise. L'installation du futur siège social de Charentes Alliance à Cognac, est désormais plus qu'une certitude. Un acte notarié en atteste. Les élus cognaçais ont fait état d'une promesse d'achat de Charentes Alliance pour un terrain de 6 500 m<sup>2</sup> situé sur le territoire de la communauté de communes de Cognac, dans la zone d'emploi de Montplaisir-sud, plus précisément.

Le siège social qui rassemblera, sur ce seul site, les services administratifs de la nouvelle structure coopérative charento-charentaise abritera à terme (en 2011) 75 personnes, ont souligné les élus cognaçais. Dans un premier temps, il est question de mettre à disposition de Charentes Alliance des préfabriqués pour accueillir une trentaine de salariés. Vraisemblablement à pied d'œuvre, en décembre prochain.

### Pas d'incidence sur les emplois

Même si ce choix ne surprend pas de la part des staffs des deux coopératives en raison de la situation géographique de Cognac, à quasi équidistance de Saintes et du Gond-Pontouvre, on comprend aisément la satisfaction des élus

cognaçais qui voient d'un bon œil, l'arrivée d'une petite centaine d'usagers et consommateurs virtuels (voire habitants potentiels) à Cognac. Et peut-être davantage dans quelques années, sachant que la CAC et Syntéane gagnent régulièrement des parts de marché dans leurs départements respectifs en confortant leur position de leaders. Rappelons qu'aujourd'hui la CAC et Syntéane réunissent au total 490 salariés (159 à la CAC et 331 à Syntéane) pour des chiffres d'affaires respectifs de 106 M€ (CAC) et 170 millions d'euros (Syntéane), pointés à la hausse lors des derniers exercices. Et ce, malgré la légère diminution du nombre des adhérents, reflet du contexte agricole national où la restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une diminution du nombre des exploitants.

Quant aux conséquences de cette fusion et des économies d'échelle réalisées, si on peut aisément les imaginer profitables aux adhérents demain, elles ne pénaliseront pas les salariés.

Selon Christelle Roumy, responsable de communication à Syntéane, cette démarche de mutualisation de moyens dans laquelle les deux structures sont engagées depuis plusieurs mois, vise surtout à une optimisation du fonctionnement de chacune d'entre elles. Aucune incidence n'est à craindre sur l'évolution de l'effectif des salariés. Aujourd'hui, le total des salariés affectés aux départements administratifs des deux structures est de 75 : il sera pareillement de 75 quand les services seront regroupés dans un seul et même site à Cognac.

G. GUIDIER

.....